

# Grille tarifaire

2022-2023



## Service de garde École du Beau-Séjour

### Frais de garde

Pour les élèves à fréquentation **sporadique**, ils ne sont pas admissibles à la tarification réduite. C'est la tarification par période qui s'applique. Les frais de garde sont calculés par période de la façon suivante :

1 <sup>re</sup> période (matin)	3,25 \$
2 <sup>e</sup> période (midi)	3,80 \$ (élèves du primaire) 7,15 \$ (élèves de maternelle)
Dépannage des élèves de la maternelle 10h37 à 11h30	2,50 \$
3 <sup>e</sup> période (soir)	8,25 \$

Pour ce qui est de la politique gouvernementale à 8,95 \$ par jour, elle concerne seulement les élèves qui fréquentent le service de façon **régulière**, c'est-à-dire pendant au moins 3 jours par semaine et deux périodes partielles ou complètes par jour.

Tarif régulier (3 jours/semaine et 2 périodes/jour)	8,95\$ (pour les frais de garde)
Journée pédagogique	15,30 \$ (pour les frais de garde)

Les paiements doivent être effectués en totalité comme suit : chèque (s.v.p. inscrire le nom de l'élève et son niveau scolaire au dos), par internet (avec votre numéro de référence) ou en argent que vous remettrez en main propre à la responsable. Un reçu vous sera automatiquement remis.

### Activités

Des frais supplémentaires pour les activités peuvent être chargés aux parents des enfants fréquentant le service de garde lors des journées pédagogiques en plus des frais de garde (15,30 \$).

Veuillez noter que le montant sera différent d'une activité à l'autre et qu'il sera indiqué sur les feuilles d'inscription des journées pédagogiques.

N.B. Tous les tarifs sont sujets à une augmentation au cours de l'année selon les recommandations et les décisions prises par notre gouvernement.